

Appel à projets pour le budget participatif 2021

Dossier de candidature

Il est important de lire très attentivement le **Règlement relatif à l'appel à projets Budget participatif 2021** avant de remplir le présent dossier de candidature.

Celui-ci est réparti en quatre parties :

1. Informations vous concernant
2. Informations concernant votre projet
3. Informations quant aux besoins de votre projet
4. Annexes

1. QUI ÊTES-VOUS ?

A. Vous êtes une ASBL ou une société coopérative agréée

1.1. Coordonnées

Dénomination officielle	
Date de constitution	
Statut juridique	
Adresse du siège social	
Site internet	

1.2. Organisation interne

A propos de l'organisation (<i>max 5 lignes</i>)

Nombre de personnel rémunéré (ETP ¹)	
Nombre de volontaires excepté le CA (ETP ²)	
Budget total de l'organisation l'année précédente (joindre en annexe le bilan financier annuel approuvé ³)	

1.3. Informations financières

Nom de votre banque	
Titulaire du compte	
IBAN	

1.4. Personne de contact responsable du projet⁴

Prénom	
Nom	
Adresse	
Fonction	
Mail	
N° GSM	
N° fixe	

¹ ETP: équivalent temps plein

² Idem

³ Excepté si votre structure n'existait pas encore

⁴ La personne de contact sera la personne référente pour l'Administration et le Facilitateur. Elle pourrait aussi permettre de créer des liens entre des projets pouvant se rassembler ou pour des citoyens et citoyennes qui aimeraient intégrer un projet existant.

B. Vous êtes un citoyen ou une citoyenne

Il vous est demandé de vous rassembler avec d'autres citoyens et citoyennes pour former une « Association de fait » (composée d'au moins 3 personnes d'au moins 16 ans domiciliées à Mons à des adresses différentes) et de remplir le document « Déclaration d'association de fait » en annexe.

1.1. Coordonnées de la personne de contact⁵

Nom	
Prénom	
Adresse	
Mail	
Téléphone et/ou GSM	
Site internet ⁶	

⁵ Les coordonnées reprises ici sont celles de la personne de contact pour le projet (une des personnes constituant l'association de fait (voir document en annexe)). La personne désignée sera la référente pour l'Administration et le Facilitateur. Elle pourrait aussi permettre de créer des liens entre des projets pouvant se rassembler ou pour des citoyens et citoyennes qui aimeraient intégrer un projet existant.

⁶ Si votre collectif possède un site ou une page Facebook.




2. VOTRE PROJET

2.1 Informations générales

Nom du projet ⁷	
<p>Présentez votre projet, ses objectifs et les grandes activités prévues (max 15 lignes). <i>Ce résumé sera utilisé dans la communication de la Ville pour présenter votre projet sur internet ou lors de présentations publiques.</i></p>	

⁷ Le nom de votre projet sera utilisé pour promouvoir votre projet, préférez un nom court.



Quels seront les impacts positifs au niveau de l'environnement, de la dimension sociale ou du cadre de vie sur le territoire de Mons ? Quels sont les indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs de votre projet ?

À qui votre projet est-il destiné ? Quel est le public visé ?

Où se déroulera votre projet (lieu de mise en œuvre : adresse, site, ...) ?

- Avez-vous identifié le propriétaire et/ou gestionnaire (Domaine public ? Domaine privé ?) ?
- Avez-vous un avis de principe favorable du propriétaire et/ou gestionnaire du lieu concerné (si pertinent) ?

Décrivez les aspects participatifs de votre projet.

Avez-vous une
(des)organisation(s)
partenaire(s) ?

Si oui, lequel/lesquels et quel(s) est(sont) son(leurs) rôle(s) ?

Quels sont les 3 facteurs de succès de votre projet et quels sont les moyens autres que financiers dont vous disposez (humain, matériel, réseau, compétences,...) ?

1.

2.



3.

Quelles sont les difficultés qui pourraient être rencontrées et quelles solutions envisagez-vous?

Décrivez les grandes étapes prévues dans votre planning de réalisation de votre projet⁸

⁸ N'oubliez pas de penser aux questions d'entretien, de pérennité, de suivi, de gestion du projet.

3. LES BESOINS DU PROJET

3.1 Besoins financiers

Budget prévisionnel total du projet en euros TTC		
Soutien financier souhaité en euros TTC		
Détaillez les dépenses prévues pour votre projet	Description des dépenses	Montant
Avez-vous d'autres sources de financement ? Si oui, lesquelles ?		

3.2 Besoins non-financiers

Au-delà du soutien financier, le projet de Budget participatif via la campagne Proximity vise à mettre en place un véritable écosystème favorisant les échanges entre tous les acteurs présents sur le territoire de la Ville de Mons.

A cette fin, le Facilitateur, la Fondation Be Planet, organisera une grande campagne de mobilisation en faveur de tous les projets qui répondent aux critères de recevabilité (lauréats ou non) pour permettre aux candidats de rechercher un soutien matériel, en mécénat de compétences et en bénévolat, auprès d'entreprises, indépendants, commerces, associations et citoyens.



Décrivez ci-dessous vos éventuels besoins autres que financiers de façon courte et précise.

Quels sont vos besoins matériels (matériel de bureau, machines, terrain, consommables,...) ?

Quels sont vos besoins en bénévolat/mécénat de compétences (mission, durée, compétences requises) ? Cette aide extérieure pourrait être proposée par une entreprise ou une association dans le cadre de la campagne Proximity.

Quels sont vos besoins de mise en réseau avec des entreprises/commerçantes et commerçants actifs sur le territoire de Mons et avec quels objectifs ?

Quels sont vos besoins de mise en contact avec les services de l'Administration communale de la Ville de Mons?

Considérez-vous que votre projet est

- un projet « main dans la main » où la Ville de Mons serait finalement en charge de la réalisation de votre projet

OU

- un projet « main à la pâte » où la Ville de Mons vous octroie les moyens nécessaires à la réalisation de votre projet qui sera implémenté par vous-même?

Je déclare avoir lu le Règlement relatif à l'appel à projets pour le Budget Participatif 2021 (A cocher OUI impérativement)

OUI

4. ANNEXES À JOINDRE

1. **Uniquement pour les ASBL ou sociétés coopératives agréées** : Les derniers comptes annuels approuvés de l'organisation pour l'année qui précède cette demande.⁹
2. **Pour les ASBL ou les sociétés coopératives agréées** : Les statuts de l'ASBL/SCRL à finalité sociale ou agréé CNC ou agréé "Entreprises sociales"/Fondation d'utilité publique.
3. **Pour les citoyens et citoyennes regroupés en collectif** : La déclaration de l'Association de fait (document en annexe à compléter).
4. Plan financier du projet soumis (budget détaillé y compris les sources de financement et de revenus + les postes pour lesquels un soutien est sollicité)
5. Avis de principe favorable du propriétaire et/ou gestionnaire du terrain (si pertinent) concerné par le projet.
6. Photos libres de droit illustrant le projet (3 maximum).

Les dossiers de candidature accompagnés de toutes les annexes doivent être envoyés au plus tard le **20 juin 2021** à l'adresse budgetparticipatif@ville.mons.be via We transfer.

Si vous rencontrez des difficultés avec l'informatique, vous pouvez déposer votre dossier en format papier au plus tard le **20 juin 2021** à l'Administration communale à Hôtel de Ville, Grand Place 22 à 7000 Mons avec la mention « Budget participatif ».

Les dossiers de candidature peuvent également vous être fournis à l'accueil de l'Hôtel de Ville en format papier.

Pour toute question sur le dossier de candidature n'hésitez pas à envoyer un email à :

budgetparticipatif@ville.mons.be ou beplanet@beplanet.be .

Pour toutes questions relatives à l'utilisation de vos données personnelles, consultez le point 7 Communication et Traitement des données du Règlement relatif à l'appel à projets pour le Budget participatif 2021.

⁹ Excepté si votre structure n'existait pas encore.

Déclaration d'association de fait dans le cadre du budget participatif

Le Règlement relatif à l'appel à projets pour le budget participatif 2021 stipule dans son point 2. **Qui peut participer ?**:

Peuvent répondre à l'appel à projet et soumettre une candidature :

- *Les ASBL ayant leur siège social à Mons*
- *Les collectifs de citoyens montois composés de minimum 3 personnes physiques, âgés de minimum 16 ans et domiciliés à des adresses différentes à Mons, constitués en association de fait*
- *Les coopératives à responsabilité limitée à finalité sociale ou coopératives agréées "CNC"¹⁰ ou agréés "Entreprises sociales"¹¹ ayant leur siège social à Mons*
- *Les fondations reconnues d'utilité publique.*

Les associations de fait doivent compléter et signer le document « Déclaration Association de Fait » en annexe faisant intégralement partie du règlement. Les mineurs sont obligatoirement représentés par une personne physique majeure, domiciliée en Belgique. Celle-ci assure être suffisamment mandatée à tous égards pour agir au nom et pour compte du Participant.

Les conseillers communaux et de l'action sociale ne peuvent pas présenter de projets. Les sociétés commerciales et autres institutions créées et dirigées par les pouvoirs publics ne sont pas visées par cet appel.

Chaque Participant ne peut déposer qu'un seul projet.

L'introduction d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le Participant et par chacun de ses organes d'administration et de gestion ainsi que par chacun des membres.

La présente déclaration a pour objet de formaliser l'existence ou la création d'une association de fait dans le cadre du projet Budget participatif 2021. Elle concerne donc les personnes répondant aux critères du 2^e point de la liste ci-dessus. L'association de fait que vous déclarez ici concerne uniquement les associations qui ne visent pas la réalisation de gains au profit des membres et dont les actifs ne peuvent appartenir personnellement aux membres. Les membres de cette association ne peuvent pas réclamer de compensation financière en contrepartie de prestations réalisées, ni sous forme de parts sur les bénéfices, même en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre ou en cas de dissolution de l'entité.

Description de l'association de fait

¹⁰ <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formes-de-societes/societes-cooperatives/agrement-des-societes>

¹¹ <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formes-de-societes/societes-cooperatives/agrement-comme-entreprise>

1. Nom et contact

1.1 Le nom de l'association est

1.2. Personne de contact pour la Ville de Mons:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

2. But

L'association de fait s'engage dans le cadre de l'appel à projets Budget participatif. Selon le point 3 du Règlement communal relatif à l'appel à projets pour le Budget participatif 2021, l'association de fait propose un projet d'intérêt général et de portée collective. Celui-ci doit présenter un intérêt pour la commune, comporter une dimension collective et participative et proposer des actions concrètes engendrant, sur le territoire de Mons, un impact positif sur l'environnement, sur la dimension sociale et/ou sur le cadre de vie. Les projets couvrant simultanément ces 3 thématiques seront privilégiés.

3. Informations bancaires

Nom de la banque	
Titulaire du compte de l'association de fait	
IBAN	

Les membres

Tous les membres sont liés à titre personnel et de manière solidaire et indivisible aux engagements valides pris au nom de l'association de fait.

Constitution d'une association de fait

Entre les soussigné·e·s¹²

(« Groupement de minimum 3 personnes physiques, âgées de 16 ans minimum et domiciliées à Mons à des adresses différentes») ¹³

Nom/Prénom/Adresse/ Téléphone/mail du membre	Si le membre est mineur : Nom/Prénom/Adresse/ Téléphone/Mail de son représentant majeur

¹² À remplir en fonction du nombre de membres fondateurs. Possibilité d'ajouter des cases ou des pages. Idem pour les signatures sur la dernière page.

¹³ Point 2 **Qui peut participer ?** du Règlement relatif à l'appel à projets pour le Budget participatif 2021



Il a été convenu de fonder une association de fait dans le cadre du projet Budget participatif 2021 de la Ville de Mons.

Signé à en date du en autant d'exemplaires qu'il y a de signataires et dont chacun et chacune déclare avoir reçu un exemplaire signé.

Signatures¹⁴ :

¹⁴ Les signatures des mineur·e·s ainsi que celles de leurs représentantes ou représentants légaux majeurs doivent apparaître.